

Nicolas Nogue

Architectes inscrits à l'ordre et population professionnelle : une étude comparée

Les données statistiques apparemment les plus simples sont quelquefois les plus difficiles à obtenir. Ainsi, on ne connaît pas avec grande précision l'effectif total de la profession d'architecte. Encore faudrait-il bien sûr s'entendre sur la définition exacte de la dite profession... L'évaluation de la population totale des "architectes potentiellement susceptibles d'exercer et de participer aux instances de la profession" fut toutefois menée en septembre 1993 par Jacques Allégret, chercheur au GRESA (Ecole d'Architecture de Paris-Villemin), dans son étude sur les trajectoires professionnelles. L'étude fut depuis reprise et actualisée par "l'observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle" de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine. La recherche du GRESA débute en 1900. Elle est basée sur l'analyse des flux des entrants et sortants de la profession, c'est-à-dire des "architectes diplômés" et des autres "professionnels faisant fonction d'architectes".

Trois phases principales se dégagent de l'évolution de la profession ainsi déterminée. A savoir : sur les sept premières décennies du siècle, croissance régulière et modérée (interrompue par les deux guerres mondiales), aboutissant à un quasi triplement de la population qui passe de 4718 en 1900 à 12551 en 1968; puis, de 1969 à 1990, explosion des effectifs à la suite de la suppression du numerus clausus dans l'enseignement après 1968 et, dans une moindre mesure, de l'entrée des différents "agrés" selon la loi de 1977. Cette spectaculaire augmentation doit également être mise en parallèle avec la forte croissance démographique qu'a connue les Trente Glorieuses. On passe ainsi de 12551 professionnels recensés en 1968 à 32196 en 1990, soit une augmentation aussi importante sur 20 ans que celle observée sur les sept décennies précédentes. En revanche, depuis 1990, en raison de la récession économique qui a induit la chute du nombre de diplômés, on note une croissance beaucoup plus ralentie de la population qui atteindrait en 1997 quelque 34 800 professionnels.

Cette évaluation, toutefois, doit être légèrement corrigée dans la mesure où l'étude de J. Allégret n'a pas pris en compte, dans l'effectif total de la profession, la population des architectes exerçant en France mais détenteurs d'un diplôme étranger. Il s'agit principalement des architectes européens qui, depuis la promulgation en 1985 de la Directive "Architectes" par la Commission Européenne (Directive appliquée en France à partir de 1987), peuvent s'inscrire au tableau de l'Ordre. Leur effectif atteint 411 en 1997, ce qui porterait le total de la profession à environ 35 200 "architectes et agrés".

L'observation du solde des effectifs d'une année sur l'autre apporte quelques précisions supplémentaires par rapport à l'analyse précédente. On remarque tout d'abord un solde régulier dans la première moitié du siècle, excepté bien sûr durant les deux guerres mondiales : de 1901 à 1913 puis de 1920 à 1939, on enregistre en moyenne un solde positif de 150 à 200 professionnels. Après la seconde guerre mondiale, le solde des effectifs ne redevient positif qu'à partir de 1951. Il ne retrouve un niveau équivalent à celui d'avant guerre qu'à partir de 1956 où il augmente alors jusqu'en 1967 pour atteindre le nombre de 418. L'évolution ultérieure se calque directement sur celle des diplômés, à savoir très forte croissance entre 1969 et 1985 puis baisse sensible jusqu'en 1995. On observe ensuite une nouvelle augmentation du solde en raison de la croissance du nombre de DPLG décernés en 1996 et 1997.

Deux autres sources statistiques, traitées par l'INSEE, permettent également d'estimer, avec plus ou moins de rigueur, la population professionnelle actuelle : « l'Enquête Emploi » ainsi que le Recensement de la population française. Les deux enquêtes scindent les « architectes » en deux catégories : les libéraux (code PCS 3127) et les salariés (code PCS 3824). En 1990, le Recensement enregistre 34288 architectes, l'Enquête Emploi (E.E.) 35800, l'étude du GRESA 32196. En 1997, l'EE en dénombre 32161, contre 35200 pour le GRESA si l'on tient compte des architectes détenteurs de diplômes étrangers. Bien qu'elles ne concordent pas exactement les données des différentes sources sont – fort heureusement – voisines. Leurs évolutions cependant, pour des raisons non encore expliquées, divergent : alors que l'Enquête Emploi enregistre un repli des effectifs entre 1990 et 1997, l'étude du GRESA diagnostique une progression...

Quoi qu'il en soit, connaissant avec une précision suffisante l'effectif total de la profession, il est intéressant de le comparer à celui des inscrits au tableau l'Ordre qui, en 1997, atteint quelque 27 000 "architectes et agrés". On utilisera, pour ce faire, les données du GRESA qui permettent une mise en

perspective entre les deux populations, année par année, depuis le début des années 50. Trois phases majeures marquent l'évolution comparée des effectifs totaux de la profession et ceux de l'Ordre : alors qu'au début des années 50, la presque totalité (94,3 %) de la profession est inscrite au tableau de l'institution, cette part se réduit sensiblement jusqu'en 1976 (58 %). Cette période correspond à une phase de croissance économique, d'équipement et de modernisation du territoire national. Comment expliquer, dans ce contexte, la réduction du taux d'inscrits ? Serait-ce parce que, dans un environnement moins réglementé qu'aujourd'hui et dans une période d'intense activité constructive, il était relativement aisé pour un diplômé d'assurer son activité de maîtrise d'œuvre sans devoir être inscrit à l'Ordre ?

La loi de janvier 1977 sur l'architecture va à l'évidence profondément modifier la donne en réglementant beaucoup plus strictement l'accès à la commande en faveur des inscrits à l'Ordre, dès lors les seuls légalement habilités à porter le titre d'architecte. La réaction de la profession ne se fait pas attendre : le taux d'architectes inscrits au tableau ordinal se redresse spectaculairement pour atteindre 78,5 % en 1981.

Depuis, le taux d'inscrits est relativement stable. Il évolue en fait au gré de la conjoncture économique : la croissance de la seconde moitié des années 80, correspondant à une augmentation des commandes, explique la hausse du taux, tandis que les récessions du début des années 80 et celle des années 90 a induit sa réduction. Si l'on tient compte des architectes détenteurs d'un diplôme étranger pour déterminer l'effectif professionnel total, les inscrits à l'Ordre représentent, en 1997, 77 % des "architectes" susceptibles d'exercer en France.

Lorsque l'on compare en nombre (et non plus en pourcentage) le solde entre les deux populations, les trois mêmes phases apparaissent. Cela étant, la quasi stabilité du taux d'architectes inscrits à l'Ordre observée depuis 1981 cache en fait une augmentation sensible du solde exprimé en nombre : en 1981, quelque 5129 professionnels n'étaient pas inscrits au tableau de l'institution contre 7794 en 1997. Au moins deux explications peuvent être évoquées pour rendre compte de cette évolution. Tout d'abord, une augmentation du nombre de diplômés qui quittent purement et simplement le champ professionnel ; ensuite, la diversification des métiers de la profession : les architectes dirigent un nombre croissant de missions (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertise, conseil..) qui sortent du cadre de la maîtrise d'œuvre traditionnelle et qui, par conséquent, ne nécessitent pas l'inscription à l'Ordre dans le cadre de la loi de 1977.